



DELIBERATION

2025/09

COTISATIONS STATUTAIRES 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril, à 15 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy sur Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 8 , Représentés : 4, Votants : 12

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, M. Michel LANDERIEUX, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Mathieu CANON par Mme Dominique VAN ELSLANDE, Mme Christelle MAES par M. Eric DONNAY, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Thierry VERDAVAINE par M. Bernard GREHANT.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX et Mme Katie LEFEVRE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Monsieur le Président rappelle que l'article 15 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache prévoit que la contribution des Communautés de communes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache est calculée au prorata du nombre d'habitants et invite le Comité syndical à fixer le montant de cette contribution, chaque année.

Considérant le budget prévisionnel du Pays de Thiérache au titre de l'année 2025, il est proposé de fixer le montant de la cotisation statutaire pour 2025 à 13.161 € par habitant, décomposé comme suit :

- 3.86 € pour les frais de structure ;
- 3.806 € pour le plan d'actions 2025 du Pays de Thiérache ;
- 5.495 € pour le financement de l'office de tourisme du Pays de Thiérache.

Le nombre d'habitants est déterminé sur la base de la population INSEE 2024 et s'élève à 71 644 habitants répartis comme suit selon les 4 Communautés de communes :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 26 850
- Communauté de communes des Trois Rivières : 21 142
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 16 804
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 6 848

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

FIXE ainsi le montant de la cotisation statutaire à 13.161 € par habitant pour l'année 2025 ;

PRÉCISE que le montant de la cotisation annuelle à verser à l'office de tourisme du Pays de Thiérache s'élève à 393 683,78 € ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le recouvrement des cotisations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Secrétaire de séance



Olivier CAMBRAYE

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250409-09_2025-DE